

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

DU Lundi 06 novembre 2023

20 Heures

Présents : Mmes Joëlle ROSSI, Violette EGON et Stéphanie OZIL, MM. Maurice CHARBONNIER et Julien SUEUR.
Mmes Isabelle CARDINAL, Liliane COLAS, Renée HASSAPIS, Marie-Laure GONTRAND et Adeline BERNARD, M. Marc TENDIL.

Absents : Mme Valérie PESCHIER, MM. Dominique CALDERAN et Franck SEGURA.

M. Julien SUEUR est élu secrétaire de séance.

COMPTES RENDUS CONSEILS MUNICIPAUX PRECEDENTS

Le procès-verbal du conseil municipal du 24 juillet 2023 est soumis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

Le procès-verbal du conseil municipal du 11 septembre 2023 est soumis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

Le procès-verbal du conseil municipal du 25 septembre 2023 est soumis au vote et adopté, à l'unanimité, par les membres présents ou représentés.

DIMANCHE DU MAIRE 2024 : Rectification

VU la délibération DE_2023_88 du 11 septembre 2023 relative au choix des Dimanches du Maire pour l'année 2024.

Le Maire demande de rajouter deux dates, oubliées lors du précédent Conseil. Il s'agit du dimanche 21 juillet et du dimanche 18 août 2024.

Le Conseil municipal, avec 1 voix CONTRE et 10 voix POUR, donne un avis favorable pour rajouter les deux dimanches précités à la liste des Dimanches du Maire de l'année 2024, donne son accord à la soumission de ces dates à la Communauté de communes des Gorges de l'Ardèche pour avis conforme et autorise le Maire à prendre l'arrêté correspondant.

SERVICE TECHNIQUE : Achat engins

Les services techniques et de l'eau ont souvent recours à une mini pelle, qu'ils louent. Il serait intéressant d'en acquérir une afin de faciliter la gestion du travail.

Le tracteur de la Commune est actuellement en panne : Faut-il le réparer ou en acheter un d'occasion (coût d'environ 20.000 euros).

Si on le change, il serait bon d'en prendre un plus puissant afin de pouvoir y atteler une remorque de 5 tonnes et acheter une épareuse pour que la Commune s'occupe de la coupe des fossés.

Le coût de ce service par la Communauté de Communes est de 8.000 euros pour 90 heures sur à peu près trois semaines pour un agent.

Madame Marie-Laure GONTRAND souligne que si tel est le cas, il faudra peut-être embaucher une personne supplémentaire au service technique.

Madame le Maire indique qu'une embauche saisonnière pourrait se faire.

Précision concernant la mini pelle : elle servirait pour les chantiers de l'eau, du technique mais aussi pour les fossés.

Il est précisé que le tracteur ne fonctionnant plus, cela devient une priorité de le changer.

Les communes de Vallon et Ruoms ont une épareuse et la commune de Salavas fait nettoyer les fossés par Vallon.

Il est donc proposé d'acheter un tracteur et une remorque cette année et une mini pelle avec accessoires en 2024.

Il serait possible de trouver entre 40 et 50.000 euros sur le budget 2023.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider l'achat d'un tracteur et d'une remorque cette année.

SIGNALÉTIQUE VILLAGE : Étude parcours

Les documents ont été envoyés par le CAUE, à la suite d'une pré-étude en 2022 qui a donné lieu à un dossier puis à une hiérarchisation des projets entre les élus et le CAUE :

- Signalisation piétonne,
- Aménagement espace des terrasses,
- Signalétique routière,
- Place de l'horloge,
- Place du 14 juillet...

L'idée est de réaliser un circuit interprétation du village.

En 2023, 4.000 euros ont été budgétisés mais cela n'est pas suffisant car c'est une signalétique globale sur le village qui est envisagée.

Le dossier actuel de consultation concerne l'ensemble du projet :

- Valoriser la découverte du village,
- Apaiser la traversée du village.

Le coût des deux projets étant estimé à 10.000 euros, la question se pose de les séparer ou non.

Un bureau d'études se chargerait du travail de préparation et il ne resterait plus qu'à imprimer les panneaux.

Il y a déjà eu une étude en 2018 pour le Sentier botanique et le mobilier urbain, qu'il faudrait remettre à jour. En ce moment, la Commune travaille avec le CAUE sur l'entrée Sud du Village.

Il est proposé de lancer la consultation sur l'ensemble du projet préparé par le CAUE.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour le lancement du projet.

Le Maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour sur les subventions complémentaires.

Accord du Conseil municipal à l'unanimité.

CONSULTATION RESTAURATION COMPOIX

Ce point est reporté au prochain Conseil.

CONSULTATION RESTAURATION ATLAS NAPOLÉONIEN

Ce point est reporté au prochain Conseil.

CONSULTATION ENTREPRISES : Curage des fossés

Le Maire propose de demander des devis aux entreprises pour le curage d'environ 10 kilomètres de fossés. De nombreux chemins sont mal entretenus dû aux fossés non curés. On pourrait envisager de faire appel à une entreprise.

Le Conseil municipal, après en avoir discuté, décide à l'unanimité, de lancer la consultation auprès de trois entreprises.

Madame Adeline BERNARD propose cependant que la Commune continue à déposer du gravier et que les agriculteurs l'étendent sur les chemins.

PERSONNEL :

1) Ouverture de poste service technique

Le Maire propose la création, à compter du 09 janvier 2024, d'un emploi permanent d'Agent polyvalent des services techniques dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi sera occupé par l'Agent actuellement en CDD et qui deviendra ainsi fonctionnaire.

L'agent affecté à cet emploi sera chargé des fonctions suivantes : Gestion de l'entretien des divers bâtiments communaux : Electricité, plomberie, maçonnerie, peinture, mise en route des chauffages et suivi. Fabrication de portail et autres, répondre aux sollicitations des divers services,- Gestion de la voirie : goudronnage, désherbage, pose de panneaux, construction et réparation de murs... , Entretien du cimetière,- Aide à la gestion des réseaux.

La rémunération et le déroulement de la carrière correspondront au cadre d'emploi concerné.

Madame le Maire est chargée de nommer l'agent affecté à ce poste.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide d'adopter la proposition du Maire, de modifier ainsi le tableau des effectifs, d'inscrire au budget les crédits correspondants.

2) Ouverture de poste cantine

Afin de renforcer l'équipe du service cantine, la commission s'est réunie et a reçu trois personnes.

La personne retenue a commencé aujourd'hui.

3) Agents recenseurs

Une campagne de recensement de la population est prévue pour la Commune entre le 18 janvier 2024 et le 17 février 2024.

Pour ce faire, il est prévu de recruter trois agents recenseurs.

Le 04 et le 11 janvier 2024, deux demi-journées de formation sont prévues et entre ces deux dates, une tournée de reconnaissance doit se faire pour chaque district.

Suivant ces informations, il a été proposé de faire des CDD du 03 janvier au 19 février 2024.

Une participation de l'INSEE est prévue à hauteur de 2604 euros.

ÉCOLE : Matériel informatique

Deux devis sont présentés au Conseil municipal :

- EPSYLONE à Vallon Pont d'Arc, pour 4392 euros
- MS3i à Aubenas, pour 4350 euros.

Ils sont à peu près identiques au niveau du prix et concernent des IPAD.

La discussion s'engage et il est décidé d'attendre le Conseil d'école et de voir pour des Samsung qui sont moins chers que des IPAD.

Ce point est reporté à un prochain Conseil.

SUBVENTION GUITARES EN CHANSONS – Octobre rose

L'association « Guitares en chansons » fait la demande d'une subvention pour la ligue contre le cancer, dans le cadre d'Octobre rose.

Une subvention au profit du Comité départemental de la lutte contre le cancer est prévue chaque année dans le budget.

M. Sueur expose les dons mobilisés par l'association : 300€ de la part des Petites mains lagorçoises, 500€ de la part de Guitares en chansons.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, avec 1 voix POUR, 4 ABSTENTION et 6 voix CONTRE, refuse d'accorder cette subvention à l'association « Guitares en chansons ».

DÉLIBÉRATION MODIFICATIVE :

1) Commune n°2

D C/2131-27 Aménagements divers	- 134,00
D C/21568-42 Protection incendie	+ 134,00

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

2) Eau n°2

D C 6811/042	+ 1113
D C 6371	- 1113
R C 28182/040	+ 1113
R C 1318 op 42	- 1113

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

3) Assainissement n°1

D C 2313/041	Constructions	3 890
R C 2031/041	Frais d'études	3 890

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

ACTE DE SOUS-TRAITANCE MARCHÉ DE MAÎTRISE D'ŒUVRE RCI ET SCHÉMA D'ASSAINISSEMENT

De nouvelles prestations sont sous traitées par RCI pour Naldeo : sous-traitance de 1000€. Le montant total était initialement de 17650€ HT, le nouveau montant est de 18650€ HT soit 22380€ TTC.

Cette sous-traitance correspond à une visite diurne du réseau par temps de pluie pour repérer les entrées d'ECP météorique, interprétation et cartographie.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

FORMATION PREMIERS SECOURS POUR RCSC

La RCSC demande s'il est possible de financer une formation premiers secours pour les bénévoles.

Les pompiers proposent cette formation pour 70€ par personne.

La Croix rouge propose cette formation entre 60 et 65€ par personne.

Si la moitié des réservistes souhaite faire cette formation, cela amènerait à un total d'environ 1500€.

M. CHARBONNIER propose d'ouvrir cette formation à tous les agents de la Commune.

Mme le Maire va prendre contact avec les pompiers et la Croix rouge.

OFFRES DE PRÊT : Budget assainissement

Les travaux de la nouvelle station d'épuration demandent que la Commune contracte un prêt bancaire pour le budget assainissement. La banque Caisse d'Épargne fait l'offre suivante, à taux fixe :

20 ans 150 000 €	NOMBRE D'ECHEANCES	TAUX	MONTANT DES ECHEANCES	PAR AN	COÛT TOTAL EN INTERETS*
20 ANS	20	4,90%	11 934,54		88 690,85

**hors intérêts intercalaires de la phase de mise à disposition des fonds*

CARACTERISTIQUES DU PRET :

Mise à disposition des fonds	Versement des fonds en un ou plusieurs tirages au plus tard le 25/02/2024 <i>Taux appliqué durant cette période = taux fixe du prêt</i>
Date de point de départ en amortissement	La date de départ en amortissement est fixée le jour du versement intégral des fonds, au plus tard le 25/02/2024
Mode d'amortissement	Echéances constantes
Périodicité	Annuelles
Base de calcul des intérêts	30 / 360
Remboursement anticipé du prêt	Possible à chaque échéance moyennant un préavis et le paiement d'une indemnité actuarielle
Frais de dossier	200 €

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal donne son accord à l'unanimité et charge le Maire de signer tous les documents relatifs à ce dossier.

CHEMIN DE LACESSAS : Médiation

1) Conciliateur de justice

VU délibération DE_2023_94 du 11 septembre 2023.

Madame le Maire fait lecture d'un courrier provenant des avocats de Mme et M. LEULLIER, demandant l'intervention d'un conciliateur de justice à la place de la médiation.

Madame le Maire a pris contact avec M. TOMASIN, conciliateur de justice.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le choix d'un conciliateur de justice.

2) Conseils d'un avocat

VU délibération DE_2023_94 du 11 septembre 2023.

VU délibération DE_2023_115 du 06 novembre 2023.

Madame le Maire propose dans cette affaire, que la Commune se fasse conseiller par un avocat.

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, avec 10 voix POUR et 1 ABSTENTION, décide de recourir aux conseils d'un avocat.

PARTICIPATION DE LA COMMUNE POUR RAVALEMENT DE FAÇADE DANS LE CADRE DE L'OPAH

L'OPAH est mise en place pour la période 2023-2027. L'intercommunalité et l'Agence de l'habitat participent à l'aide facultative pour les ravalements de façades.

La Commune doit se positionner pour participer. Cela correspondrait à 2 dossiers par an, maximum 2000€ pour la Commune et par dossier (10%).

L'intercommunalité ne peut aider que si la Commune participe à l'opération. Elle le ferait alors à hauteur de 4000€ par dossier (20%).

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, avec 2 voix POUR, 2 ABSTENTIONS et 7 voix CONTRE, refuse de participer à l'aide pour les ravalements de façades.

DIVERS

DIA : la Commune n'a pas préempté sur la vente de la maison située au 80 chemin des Riailles.

La cérémonie du 11 novembre aura lieu à 11h30.

Le rendez-vous du 07 novembre avec l'architecte du Musée est reporté au 09 novembre à 9h.

Un membre du personnel (à l'école) est à remplacer le 21 novembre. Mme HASSAPIS assurera son poste pendant le bus du matin et Mme OZIL pendant la cantine du midi.

L'Amicale laïque met en place des bons de commande pour les sapins de Noël. Ils organisent un goûter ce vendredi 10 novembre, ainsi qu'une castagnade le 17 novembre.

Un groupe de personnes a travaillé à la création d'une association pour la sauvegarde du patrimoine lagorçois : chapelle d'Adjude, mesures à grains, calades, puits ...

Ces personnes demandent que la Commune mandate l'association afin de pouvoir demander des subventions.

Un élu précise que l'association doit être ouverte et ne se limite pas au patrimoine religieux.

L'association des Amis de Tabias planifie au 24 novembre le début des illuminations.

Mme BERNARD souligne que le ruissellement a soulevé le goudron du chemin de St André.

Levée de séance à 22 heures 50.